Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200984-20251211-2025120113-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ, LE ONZE DECEMBRE, à VINGT heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 04 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Christine BRETON, Gérard BEUVE Adjoints, Fabienne PERRO, Linda BRIAND, Benoît ROUAULT, Jérôme LEYRIT, Stéphanie KERAUFFRET, David GAUBERT, Corentin POILVET, Murielle NICOLAS, Isabelle GICQUEL et Chrystèle LEFORT, Eric MINIER.
Absents excusé(e) s :

Le Conseil nomme Corentin POILVET en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2025-12-01-13
7.5 – MANIFESTATION LANDEH'TALENTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE GESTION de la COMMUNE –

Monsieur Gérard Beuve, Adjoint effectue un compte-rendu de la manifestation Landeh'Talents des 8 et 9 novembre 2025 : La manifestation a rassemblé 23 exposants et 500 personnes se sont déplacées. Le lieu de la salle des fêtes est appréciée car il permet de rassembler tous les intervenants : exposants, conférence interactive, défilé de l'association Familles Rurales, Gastadours, … Il fait part également du retour des exposants sur la qualité de l'accueil de la Commune. Le budget total s'élève à 1480 €
Certains frais d'organisation de cette manifestation ont été pris en charge par l'association Comité des Gestion. Le montant de ces frais s'élève à 123.05 €.
Madame La Maire propose de verser une subvention exceptionnelle au Comité de Gestion de 123.05 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'investissement du Comité de gestion dans l'organisation,

- DONNE SON ACCORD pour verser à l'association Comité de Gestion qui regroupe toutes les associations de la Commune, une subvention exceptionnelle de 123.05 €, dans le cadre de la prise en charge de frais lors de la manifestation Landéh'talents.

VOTE pour : 14 contre : 0 abstention : 0
Monsieur Gérard Beuve ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Corentin POILVET,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 23 décembre 2025 - transmise en Préfecture le 23 décembre 2025
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire